

L'ÉCHO DES CHAMBARAN

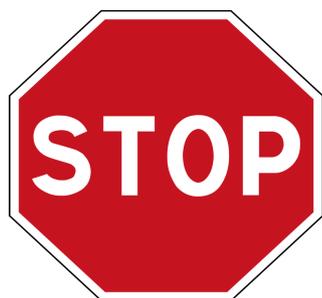
BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LES CHAMBARAN SANS CENTER PARCS

N°4

Novembre 2014



DEFRICHEMENT :



Signez la pétition :

<http://petition.pcscp.org>

L'Echo des Chambaran est la revue semestrielle éditée par l'association :

**Pour les Chambaran
Sans Center Parcs**

1910, route de la VERNE
38940 ROYBON

Site web : <http://pcscp.org>
Email : contact@pcscp.org

Directeur de publication :
Stéphane PERON

Impression : Activ'Graphic – Romans

Edition n°4 – novembre 2014
Tirage : 6000 exemplaires

N° ISSN : 2266-1387

*La dictature, c'est « ferme ta gueule ! »
La démocratie, c'est « cause toujours ! »*

Jean-Louis BARRAULT

Edito

La mort d'un jeune homme de 21 ans, diplômé d'un BTS en Environnement, militant contre un projet inutile impliquant la disparition d'une précieuse zone humide, est une véritable tragédie.

Mais c'est également un signe des temps. La répression policière contre le militantisme écologique n'a, semble-t-il, jamais été aussi violente. Pourquoi ?

En fait, le système actuel repose sur l'accumulation de richesses pour quelques-uns grâce à des amitiés politiques habilement entretenues. Il entraîne, sous couvert de création d'emplois, la destruction systématique de la nature dans des proportions toujours plus importantes. Il n'a jamais été aussi incohérent, aussi éloigné des lois et règlements édictés en urgence, au cours des 10 dernières années ...

Et pour survivre, le système n'a d'autre choix que de s'enfoncer dans un déni croissant de démocratie exposant les citoyens vigilants aux violences policières que nous connaissons.

Pour preuve, le SDAGE 2016-2021, que nous évoquons dans les pages qui suivent, fixe comme priorité la désimperméabilisation des sols !

Alors de qui se moque t-on, si ce n'est des citoyens, quand la préfecture de l'Isère signe dans le même temps l'autorisation d'implanter un projet qui fait exactement le contraire dans des proportions rarement observées ?

Comment ne pas être en colère devant tant de cynisme ?

Le projet du Barrage de SIVENS, auquel s'opposait avec d'autres, Rémi, ce jeune étudiant assassiné, est sans conteste, un crime écologique majeur. Mais le Center Parcs de Roybon l'est également, avec **10 fois plus** de zones humides détruites (près de 120 hectares) !

Nous avons entamé une action en justice pour dénoncer l'illégalité des autorisations préfectorales mais les résultats n'en seront pas immédiats.

Aussi, il devient aisé de comprendre que, face au démarrage récent des travaux, naissent des actions citoyennes, indépendantes et structurées, visant à stopper net et par tous les moyens ce grand projet inutile imposé.

4 ans après les premiers recours, la lutte s'amplifie chaque jour davantage.
Jusqu'où faudra-t-il aller pour enfin arrêter ce projet ?

Le Président,
Stéphane PERON

Le SDAGE 2016-2021 ... demande la même chose que nous !

Institué par la loi sur l'eau de 1992, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau, des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau (plans d'eau, tronçons de cours d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines).

Désimpermeabilisation

Le SDAGE 2016-2021⁽¹⁾ pour le bassin Rhône Méditerranée Corse qui nous concerne, est actuellement en préparation mais déjà un thème se dégage : « **Le changement climatique est là, adaptons-nous !** »

En effet, on peut y lire : « *L'Etat, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les régions Franche-Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engagent dans un plan d'adaptation au changement climatique. Désimpermeabilisation des sols pour laisser l'eau s'infiltrer, chasse au gaspillage de l'eau, préservation des zones humides et de la biodiversité... le plan propose un panel de mesures pour réduire la vulnérabilité des territoires.* »

Une vidéo expliquant la problématique sous-jacente est consultable ici : <http://www.pcscp.org/spip.php?article338>

Donc l'État s'engage mais comment se fait-il que ses représentants dont le préfet de l'Isère n'en soient pas informés ?

En effet, ce dernier vient tout de même de signer l'autorisation permettant de détruire **120 hectares de zones humides en tête de bassins versants**, sur l'**aire d'alimentation d'un aquifère** reconnu d'intérêt **patrimonial**, d'imperméabiliser plus de **31 hectares**, de détruire **près de 40 espèces protégées** alors que le CNPN⁽²⁾ avait émis un avis négatif sur la question en mars dernier !

Comment se fait-il que cette autorisation ait été donnée alors même que les compensations proposées par Pierre & Vacances, qui vient d'entamer les travaux conduisant à une destruction immédiate des milieux concernés soient déjà utilisés pour d'autres projets ou alors sont carrément manquantes ?

Partage de l'eau

Ce nouveau SDAGE évoque également la question essentielle de l'usage de l'eau. En effet, cette ressource est clairement reconnue d'intérêt général dans la Loi, contrairement à un Center Parcs.

Ainsi, sur la carte illustrant sur tout le bassin Rhône Méditerranée Corse les équilibres quantitatifs relatifs aux prélèvements⁽³⁾, tous les bassins versants autour du Center Parcs apparaissent sans ambiguïté comme des sous-bassins versants **nécessitant des actions relatives au bon état quantitatif**.

Pour atteindre raisonnablement cet objectif de retour à l'équilibre et favoriser l'intérêt général, l'État, ne devrait-il pas plutôt raisonner en amont des projets, en interdisant par exemple, ce type projet de tourisme industriel aqualudique, devant gérer les consommations de presque **6 000 personnes en plus** sur des secteurs déjà en déséquilibre quantitatif ?

Retour sur le modèle économique de Pierre & Vacances ...

La situation financière de P&V a été décrite très précisément début 2013, dans un article publié par le magazine Capital n°267 titré « **Temps de chien pour Pierre et Vacances** ».

La rédactrice Emmanuelle Andréani précisait entre autres « **la martingale du promoteur ne fonctionne plus** » :
➤ « *L'activité immobilière du promoteur a chuté de 14,6% en 2012. Les avantages fiscaux ne suffisent plus à attirer les investisseurs particuliers* »,

➤ « *Les tarifs de location couvrent difficilement ses coûts fixes* », et cite des baisses de 40% !

➤ « *Les propriétaires sont de plus en plus nombreux à quitter le système : 15% des investisseurs préfèrent quitter, plutôt que d'accepter de fortes baisses de loyers et des travaux de rénovation exorbitants* »

⁽¹⁾ <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2016/etapes.php>

⁽²⁾ Comité National pour la Protection de la Nature, commission missionnée par le Ministère de l'écologie et du développement durable

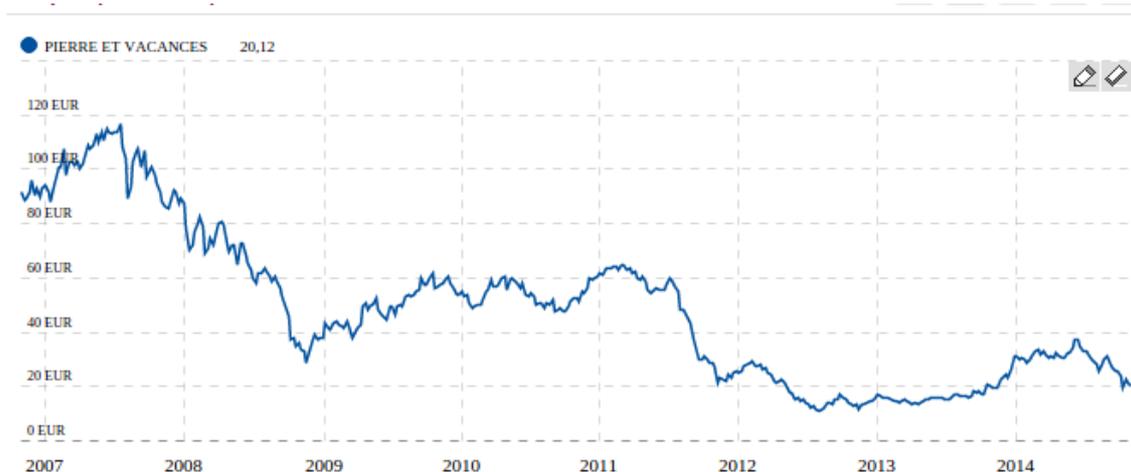
⁽³⁾ http://www.eaurmc.fr/fileadmin/grands-dossiers/documents/Grands_dossiers_gestion_Quantif/SDAGE_carte7Ddesquant_prelev.pdf

En témoignent les résultats du groupe de 2007 à l'année dernière :

Répartition du résultat opérationnel courant annuel du groupe Pierre & Vacances (en M€)

	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Tourisme						
Chiffre d'affaires	540,4	536,8	1163,7	1097	1107,5	1137
Résultat opérationnel courant	15,8	2	3,2	-4,1	-18,5	-12,4
Promotion immobilière						
Chiffre d'affaires	256	303,3	263,5	372,6	311,5	169,7
Résultat opérationnel courant	26,8	22,3	23,8	32,1	11,5	15
Résultat net annuel	73,4	42,3	7,3	10,5	-27,4	-47,5

Les marchés eux mêmes ne s'y sont pas trompés puisque l'action du groupe a chuté, dans le même temps, de presque 120 euros en 2007 à 20 euros aujourd'hui :



Comment dans ces conditions alors que la vie même du groupe est menacée par son modèle économique, peut-on s'imaginer que des emplois seront bien encore présents dans ne serait-ce que 5 ans ?

Pour en finir avec l'argument de l'emploi

Car la question des emplois générés par ce projet, l'argument phare des pro-center parcs, justifierait à lui seul la remise en question de tout ce qui est déclaré d'intérêt général dans la Loi (eau, zones humides) ainsi que la destruction des espèces protégées. En gros, il suffit d'être créateur d'emplois pour avoir tous les droits sur la nature et les finances publiques.

Nos hommes politiques ne devraient-ils pas, au lieu de vénérer de manière simpliste le veau d'or de la création d'emplois, regarder ce qui se cache derrière ? Car à regarder de plus près, chaque emploi du Center Parcs coûterait à la collectivité presque 240 000 euros soit 15 fois plus que les emplois d'avenir proposés par le gouvernement.

Coût de la création de chaque emploi du Center Parcs de Roybon	
	<i>En millions d'€</i>
Conseil général de l'Isère	14
Subventions de la région	7
Subventions communauté de commune de Roybon	7
Syndicat des Eaux de la Galaure	5,4
Roybon pour le contournement du village	4
Coût pour les collectivités locales et régionales	A= 37,4
Niche fiscale Censi-Bouvard : 11% d'abattement fiscal	B= 27,15
TVA reversée aux investisseurs (20% d'un montant global HT de 237,3 M€)	C= 47,46
Coût total des aides directes (hors routes, acheminement électricité, etc ...)	A+B+C= 112
Nombre d'équivalents emplois à temps plein créés au Center Parc des Chambaran :	468
Coût moyen payé par la société (le contribuable) par emploi créé :	0,239
Soit 239 338 € (112 M€ / 468)	

A ce compte là, il suffirait d'offrir cette somme à n'importe quel entrepreneur de la région pour voir les emplois fleurir. Pas besoin d'un Center Parcs pour cela !

NOTRE COMBAT

Entrant dans la cinquième année de combat, nous entrons également dans le vif du sujet car nous allons enfin pouvoir parler du fond du dossier devant les tribunaux.

Car le problème est bien là et commun à nombre de grands projets inutiles en France, à savoir que ce qui devrait être priorisé, traité en premier, à savoir la problématique environnementale, est finalement relégué tout à la fin, comme une simple formalité pour faire plier la nature à la logique économique et politique.

Aujourd'hui, il nous tarde de démontrer que ce projet est hors la loi sur l'eau et qu'il serve de jurisprudence pour dissuader tout promoteur de partir sur des projets similaires, voire pire (Est-ce possible ?).

Nous attaquerons donc tous les actes administratifs et de droit privé qu'il sera possible d'attaquer à commencer par les deux arrêtés du préfet autorisant l'installation de ce Center Parcs.

Mais surtout, l'objectif principal à l'heure où nous écrivons ces lignes, est de convaincre le juge des référés de stopper immédiatement ces travaux d'une nuisance extrême.

Nous avons également attaqué il y a un an, l'arrêté autorisant l'assainissement du Center Parcs. Alors que le rapporteur public qui donne un avis officiel pour aider le tribunal, nous a donné raison en recommandant l'annulation (ce qui est rare) de l'arrêté, alors que dans 90 % des cas, le tribunal suit l'avis du rapporteur public, contre toute attente, le tribunal a refusé de le suivre. Après la lecture des délibérés, nous n'avons toujours pas compris la décision prise par le tribunal, et l'autorisation donnée par la préfecture quelques jours plus tôt n'est sans doute pas étrangère à cela.

Nous allons donc porter ce dossier devant la cour d'appel, un peu plus éloignée du cœur de l'affaire en espérant un jugement plus objectif.

L'association « Pour les Chambaran Sans Center Parcs » reste plus que jamais motivée et cherchera à empêcher par tous les moyens légaux à sa disposition, la réalisation de ce projet.

Non,

LE CENTER PARCS NE PASSERA PAS PAR LES CHAMBARAN

Les frais d'avocats et l'édition de ce bulletin à grande échelle représentent des sommes importantes pour l'association PCSCP ; aussi vous trouverez ci-dessous un bordereau pour nous soutenir soit en adhérant, soit en versant un don.

POUR NOUS SOUTENIR



Adhésion (10 euros) :

Don libre

NOM : Prénom :

Date de naissance : Email :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone Domicile : Portable :

Date : Signature :

Don libre

Libellez votre chèque d'adhésion ou de don à l'ordre de « Pour les Chambaran Sans Center Parcs » et envoyez le avec le coupon ci-dessus à l'adresse suivante :

Pour les Chambaran Sans Center Parcs Chez René MEYNIER - 1910, route de la Verne - 38940 ROYBON